



**DELIBERATION N° 22/208 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ
DES GARES DE CALVI ET L'ISULA**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONE DI U PIANU DI FINANZIAMENTU
DI L'OPERAZIONE D'ACCUNCIAMENTU È D'ACCESSIBILITÀ DI E GARE
DI CALVI È DI L'ISULA**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, la Commission Permanente, convoquée le 6 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Jean BIANCUCCI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ETAIENT ABSENTS : MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Romain COLONNA, Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatifs aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/203 AC de l'Assemblée de Corse du 19 novembre 2021 approuvant le programme d'aménagement et de mise en accessibilité des gares de Calvi et L'Isula,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 20/076 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020 approuvant le programme du projet d'aménagement et de mise en accessibilité des points d'accès au réseau ferroviaire,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le nouveau plan de financement au titre du FEDER 2015-2020 REACT'EU pour l'aménagement des gares de Calvi et L'Isula :

FEDER	80 % du montant HT	1,464 800 M€
CdC	20 % du montant HT	0,366 200 M€

L'investissement sera engagé sur l'opération n° 1151CL071 (gare de

L'Isula) et l'opération n° 1151N125 (gare de Calvi).

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 décembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDIFICAZIONE DI U PIANU DI FINANZIAMENTU DI
L'OPERAZIONE D'ACCUNCIAMENTU È
D'ACCESSIBILITÀ DI E GARE DI CALVI È DI L'ISULA**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE
L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN
ACCESSIBILITÉ DES GARES DE CALVI ET L'ISULA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la rectification du montant de la participation de la Collectivité de Corse concernant le programme d'aménagement des deux principales gares de la Balagne (CALVI et L'ISULA) proposé dans le cadre du plan de relance Europe REACT'EU, objectif « Transition énergétique et mobilité ».

Par la délibération n°21/203 AC en date du 19 novembre 2021 la Collectivité de Corse a acté le principe de modernisation des gares de CALVI et L'ISULA dans le cadre du plan de relance de l'Europe REACT'EU.

Il s'agit de moderniser les 2 gares - extérieur et intérieur - afin de mieux accueillir les voyageurs qui sont en constante augmentation depuis 2012.

Le taux de subvention de l'Europe au titre de REACT'EU n'étant à l'époque pas connu, il avait été décidé de retenir le taux de subvention habituel de 60% qui s'applique au programme FEDER.

Toutefois, en 2022, l'Europe a finalement fait connaître un taux de subvention possible de 80%. En conséquence, le dossier transmis à l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie pour instruction et qui sera présenté en COREPA prochainement intègre ce nouveau taux plus favorable pour la Collectivité de Corse.

Il vous est donc proposé ce rapport rectificatif au plan de financement.

I - Montant de l'opération

Le montant envisagé pour la gare de CALVI et L'ISULA est le suivant :

Montant HT CE 2020	Gare de Calvi	Gare de L'Isula
Bâtiment :		
<i>Lot 1 : VRD / Démo / Maç / Toiture / R. scellé / Divers</i>	335 000	307 500
<i>Lot 2 : Menuiseries</i>	108 000	75 500
<i>Lot 3 : Finitions</i>	99 500	50 000
<i>Lot 4 : Électricité</i>	43 500	31 500
<i>Lot 5 : Plomberie / VMC / Climatisation</i>	62 000	45 000
Total Bâtiment	648 000	509 500
Quais :	400 000	
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	104 500	52 500

<i>Aléas techniques et économiques</i>	47 000	23 000
<i>Divers (reproduction, assurances)</i>	31 000	15 500
<i>Total Maîtrise d'œuvre, Aléas, Divers,</i>	182 500	91 000
Total général	1 230 500	600 500

	N°AP	Divers, Suivi	Bâtiment	Quais	Total
CALVI	1151N125	182 500€	648 000 €	400 000€	1 230 500€
L'ISULA	1151CL071	91 000€	509 500€		600 500 €
TOTAL					1 831 000 €

II - Plan de financement initial (rapport n°21-203 AC du 19 novembre 2021)

Europe	60 % du montant HT	1,098600 M€
CdC	40 % du montant HT	0,732400 M€
Total	100%	1,831 000 M€

III - Nouveau plan de financement

Europe	80 % du montant HT	1,464 800 M€
CdC	20 % du montant HT	0,366 200 M€
Total	100%	1,831 000 M€

Le programme sera financé sur les autorisations de programme décrites dans le tableau précédant.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du plan de relance du FEDER REACT'EU selon la répartition suivante :

Europe REACT'EU	80 % du montant HT	1,464 800 M€
CdC	20 % du montant HT	0,366 200 M€
Total	100%	1,831 000 M€

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.